



Déclaration liminaire de la FSU de l'Ain CTSD du 20 novembre 2020

Madame la DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Le vendredi 16 octobre 2020, un de nos collègues, Samuel Paty, a été sauvagement assassiné pour avoir exercé son métier d'enseignant. Notre profession est meurtrie, la France est bouleversée. Comment qualifier le renoncement de l'hommage national à notre collègue Samuel Paty ?

Comment comprendre la décision autoritaire du Ministre de l'EN, annoncée comme toujours dans les médias, de supprimer nos deux petites heures de recueillement, d'échanges et de préparation indispensables pour honorer dignement la mémoire et l'engagement de notre collègue ?

Comment parler d'autonomie des établissements quand l'institution nous refuse, à la dernière minute, un temps pourtant promis et empêche tout recueillement collectif, tout débat et toute préparation préalable à cet hommage qui devait être national ?

Comment aussi se targuer de défendre la liberté d'expression mais censurer la lettre de Jean Jaurès qui a été lue nationalement ? Le Ministre de l'EN n'a pas dû supporter la critique négative des programmes viciés et des évaluations incessantes imposées aux enseignants qui s'y trouvaient.

Que penser enfin du sacrifice permanent de la réalité à l'apparence, quand seuls comptent les éléments de langage et l'omniprésence médiatique de notre ministre ?

Les témoignages qui affluent depuis la mort abominable de notre collègue interpellent l'institution quant à la solitude de notre métier, la solitude face à notre hiérarchie managériale, la solitude face à un ministre obtus et autoritaire. L'an dernier, à la même période, nous vous faisons part de notre émotion et de notre colère face au suicide de notre collègue Christine Renon. Ce drame avait fortement choqué notre profession, mettant pour quelques temps la question des conditions de travail au premier plan des préoccupations ministérielles...du moins dans le discours. Car dans les faits, rien n'a changé. Alors que l'on vante la « culture d'établissement », l'institution fait rarement corps avec ses agents, fonctionnaires dévoués au service public national de l'Éducation. La protection des personnels de l'Éducation Nationale doit être instantanée et inconditionnelle, notamment contre des élèves violents et des parents intrusifs. Les lois de 1983 et de 2002 le permettent, que notre institution les applique. Les collègues ont besoin d'être respecté·e·s, reçu·e·s et entendu·e·s. On sait désormais qu'il peut en aller de leur vie.

Cette protection, c'est aussi celle de notre santé. Comment peut-on encore accepter que notre ministère n'ait pas une médecine du travail digne de ce nom ? La crise sanitaire, dans toutes ses phases, a mis en avant l'incapacité du ministère à considérer les enseignants, les personnels de direction, l'ensemble des équipes éducatives, les enfants et leurs parents. Le ministère avait six mois pour préparer un protocole qui permette, pendant le confinement, aux élèves de garder un lien physique avec leur établissement. 6 mois pour réussir ce qui n'a pas été possible en mars c'est-à-dire mettre en place une continuité scolaire, certes dégradée mais réelle pour toutes et tous.

Ne revenons donc pas sur toutes les phases du fiasco de cette gestion de dernière minute, qu'il s'agisse des écoles ouvertes qui ferment, du "tout est prêt" où rien ne fonctionne, du protocole tellement inapplicable qu'il précise avec cette formule extraordinaire: "lorsque cela est possible".

Et quand ce n'est pas possible ? Et bien tant pis : tout le monde a bien compris que l'important est ailleurs, accueillir les enfants pour que les parents travaillent. Entendons-nous bien, personne ne nie l'importance de l'école pour les élèves, et faire ce procès d'intention aux organisations syndicales comme l'a fait le ministre est méprisable, et surtout Monsieur Blanquer n'a pas le monopole des préoccupations sociales.

Car quelles sont ces préoccupations quand le recrutement des enseignants et AED est en berne ? Quand des AESH payées au lance pierre sont traité-e-s comme des moins que rien ?

Où sont les créations de postes qui devraient permettre de réduire massivement les effectifs, augmenter le temps de formation des enseignants, redonner de la latitude aux équipes pour élaborer la réponse aux défis que doit relever l'école et plus largement notre société ?

La reprise suite aux vacances de la Toussaint, avec les masques et la mise en œuvre du nouveau protocole, achèvent de jeter le discrédit sur notre ministère : injonctions contradictoires, revirements ridicules, masques inadaptés à notre pratique professionnelle, masques imposés aux plus jeunes comme si de rien n'était, sans préparation, sans formation, sans rien... débrouillez-vous ! Pour que l'économie française reparte, les écoles ont dû rouvrir et ce à n'importe quel prix. Espérons que les masques de la marque DIM n'auront pas coûté trop cher et qu'ils ne grèveront pas la santé de tous les collègues qui les ont portés pour exercer leur métier ?

Les collègues ont été mis en danger et le sont aussi par ce protocole inapplicable. C'est désormais pire avec le protocole "renforcé" dans un contexte épidémique dramatique. Le principe de distanciation physique d'au moins un mètre est rappelé « lorsqu'elle est matériellement possible » (page 3). Ce n'est donc pas un absolu à respecter. Il ne peut pas l'être avec des classes bondées. « L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins quinze minutes à chaque fois », « Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les deux heures ». Dans de nombreux établissements, certaines fenêtres ne peuvent pas s'ouvrir. Pour les autres, malgré le réchauffement climatique, il commence à faire froid. Il va donc falloir bien se couvrir pour aller en cours. Le gaspillage énergétique va être renforcé. « La limitation du brassage entre les élèves de groupes différents (classe, groupe de classes ou niveau) est requise »... Le Ministre s'est souvenu ensuite qu'il avait imposé une réforme du lycée basée sur les spécialités donc sur le brassage des classes. Il ajoute donc « Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment en Première, Terminale), la limitation du brassage s'applique par niveau ». On n'avait pas encore pensé à mélanger les élèves de Seconde avec ceux de Terminale pour les mêmes cours. **Si on ne pratique pas la brasse, on risque de couler...**

« Cette limitation devait être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020 ». C'est-à-dire que nous pouvions continuer à nous exposer au danger pendant une semaine durant. Cela illustre bien l'improvisation totale de Monsieur "Nous sommes prêts".

Rien ne change pour les cantines qui sont les lieux les plus dangereux car bondés et sans masque. Faute de personnels suffisants, en collège, au lycée, mais aussi dans certaines écoles, le nettoyage et la désinfection ne sont pas faits comme le stipule le protocole. Cette grave situation sanitaire n'a fait que révéler le manque d'agents d'entretien dans les établissements ainsi que la lourdeur et la pénibilité de leur tâche au quotidien. L'urgence est de réduire les effectifs en classe et d'alléger les programmes, pas d'inventer un nouveau Brevet des collèges. Il faut s'assurer que les conditions sanitaires mises en place permettent la protection de toutes et tous afin que nous puissions continuer à accueillir les élèves même en mode dégradé et que nous ne soyons pas obligés de simplement fermer car le virus circule trop ! En cela l'organisation syndicale que nous représentons propose des solutions bien plus responsables que celle de notre ministre. Alors que les chiffres de contamination croissent de façon exponentielle, l'école serait un havre sain ? Non et vous le savez autant que nous, c'est pourquoi l'imputabilité au service de la maladie des collègues est une évidence qui doit être reconnue. **Et l'application de la journée de carence est scandaleuse !**

Dans l'enseignement professionnel, le ministère maintient la poursuite de la rénovation de la voie pro sans tenir compte du grand nombre de décrocheurs suite au confinement. Aucune réorganisation des enseignements pour pallier cette interruption de scolarité alors qu'il aurait été indispensable de suspendre la co intervention et le chef d'œuvre pour se focaliser sur les apprentissages des matières générales et

professionnelles. Les enseignant.e-s devront effectuer la remise à niveau de ces élèves avec des cours amputés par le temps de désinfection du matériel à la fin de chaque séance. Ils devront également prendre en charge les élèves d'ULIS, sans masque inclusif pour les malentendants, ainsi que les apprentis intégrant les classes à la discrétion des maîtres de stage et sans concertation avec l'équipe pédagogique.

Enfin, est-ce pour nous protéger que l'Observatoire de la sécurité dans les établissements, lanceur d'alerte trop indépendant du ministère, va être fermé ? **Nous n'en avons pas fini avec le "pas de vague" malgré la deuxième qui nous submerge à nouveau.**

Les annonces gouvernementales de jeudi soir n'ont pas pris la mesure de la situation sanitaire dans les écoles. Pourtant, le nombre de contaminations augmente. Ainsi au 13 novembre, le ministère fait état de 12 487 cas positifs élèves contre 3 528 le 6 novembre, soit plus du triple en une semaine et 2 223 cas positifs personnels contre 1 165, soit quasiment le double... Ces chiffres seraient largement minorés par rapport à ceux des différentes ARS, selon une vérification des faits par le journal Libération. D'autant qu'il n'existe aucun élément tangible qui permette d'exclure ni même de minorer le rôle des enfants dans la propagation du virus. Ceux de l'Ain, communiqués récemment aux organisations syndicales départementales, nous interrogent aussi : nous sommes en train de les vérifier au plus près du terrain !

Quant à la situation dans l'Ain en cette rentrée, dans le premier degré comme dans le second degré, les moyens sont toujours insuffisants en atteste le nombre inquiétant de journées non remplacées dans les écoles ! La mise en place des gestes barrières (distanciation, lavage des mains) et le non-brassage des élèves demandés par le protocole sanitaire renforcé est difficile, voire impossible à mettre en place compte-tenu des effectifs de bon nombre de classes. Les remplacements non assurés vont aussi à l'encontre de ces règles sanitaires ! Il est urgent de recruter des personnels sur liste complémentaire pour faire face aux besoins de remplacement !

De plus, nous déplorons de grandes inégalités qui sont la conséquence de la décision de la non fermeture de classes en milieu rural lors de la dernière année scolaire. Et nous sommes donc très inquiets des critères qui vont être établis pour les prochains CTSD : est-ce que les maires des communes rurales pourront s'opposer à une fermeture de classe, et ce, quel que soit le taux d'encadrement ? Nous risquerions encore de vivre des situations très inégales selon les territoires dans notre département très rural.

Dans le secondaire, la FSU continue à dénoncer le rythme infernal imposé par la réforme du lycée. La situation sanitaire rend la réalisation des programmes intenable. Il est urgent que le Ministre entende les personnels, allège les programmes et revoit le calendrier des examens ! Les vies scolaires sont mises à rude épreuve. Les AED et CPE ont fort à faire pour faire respecter le protocole aux élèves, sont parfois maltraités verbalement par des parents d'élèves au téléphone lorsqu'il leur est demandé de venir chercher leur enfant qui présente des symptômes ou est cas contact. Dans les lycées, la situation se complique encore du fait que les élèves doivent être gardés toute la journée à l'intérieur des établissements alors que les locaux ne sont pas toujours adaptés pour recevoir en nombre des élèves en dehors des périodes de cours. **Bref, les personnels d'éducation (directrices et directeurs, enseignant-es...) sont épuisés, au bord de la rupture.**

Le SNUipp de l'Ain vous a adressé, Madame la DASEN un courriel le 3 novembre dernier, afin de vous alerter sur la mise en place impossible du protocole sanitaire renforcé, sur les questions et même les problèmes qu'elle génère et enfin sur la santé des personnels comme des élèves qui ne peut être assurée. A ce jour, notre organisation syndicale n'a toujours pas reçu de réponse malgré leur extrême importance et les tensions du terrain. La FSU de l'Ain est particulièrement attentive aux réponses que vous lui ferez lors de ce CTSD.